Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Guelmim Oued-Noun
Délégation Provinciale de Guelmim
Centre Hospitalier Régional Guelmim

المملكة المغربية
وزارة الصحة و الحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية للصحة و الحماية الاجتماعية
كلميم واد-نون
المندوبية الإقليمية بكلميم
المركز الاستشفائي الجهوي كلميم

AVIS D'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N°29/2026/CHRG

Le Directeur du CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de Guelmim procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat des médicaments au profit du CHR Guelmim.

Consistance de la prestation :

N° d'ordre	Description	UNITE	QTE
01	NORADRENALINE 8 MG	boites /10 ampoules	100
02	ADRENALINE	boites /100 ampoules	15
03	NEFOPAM 20 MG	boites /10 ampoules	120
04	Métronidazole	Pouches	200
05	NACL 10%	boites /100 ampoules	10
06	Méthylprédnisolone 120 MG	boites /20 ampoules	50
07	Méthylprédnisolone 40 MG	ampoules	400
08	KCL 10%	boites /100 ampoules	20
09	Salbutamol pour nébulisation 0.5%	Flacons	240
10	Fer 100 mg	Flacons	800
11	PHLOROGLUCINOL	boites /06 ampoules	210
12	Magnésium chlorure	Boites /100 ampoules	20
13	Acide tranexamique 500 MG/5ML	Boites/06 ampoules	50
14	Etamsylate	Boite : 06 ampoules	50
15	Chlorhydrate d'éphédrine	Boite / 10 ampoules	160
16	Vancomycine	Ampoules	50

Lieu d'exécution : les différents services du CHR Guelmim et HP bouizakarne

Délai d'exécution : le premier jour après l'engagement

Les offres des concurrents doivent être déposées par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma.**

Le devis à présenter doit comprendre les renseignements suivants :

- La raison sociale de la société, sa forme, son objet et son adresse.
- La date, le montant global arrêté en toutes lettres et les prestations bien détaillées.
- Le numéro de compte bancaire (RIB) en 24 chiffres.
- Le numéro de : RC. PATENTE, CNSS. IF. ICE.
- Le numéro de téléphone du gérant.

Le concurrent es tenu de présenter les documents surent :

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé

»

- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné :

Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce.

- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés sous la direction desquels le concurrent a exécuté ces prestations. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation, le nom et la qualité du signataire et son appréciation. Ces documents doivent attester que le concurrent a réalisé des prestations de même nature et de même importance que celui faisant l'objet du présent BC.

Ces documents ainsi que les échantillons doivent être déposés 24 heures après la confirmation de l'offre au bureau des marchés publics au CHR Guelmim.

NB: L'absence d'une des pièces mentionnées ci-de sus en un motif automotique d'écartement

